

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUILLET 2024

Nombre de conseillers : L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 02 JUILLET, à 20h35, le Conseil Municipal de la
En exercice : 12 Commune de CHANEINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous
Présents : 9 la présidence de Monsieur Patrice FLAMAND, Maire.
Absents : 2 Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Juin 2024
Pouvoirs : 1
Votants : 10 **PRESENTS** : Mmes BONNAT, DESIGAUD
Mrs ALVES, CHENE, COURTIAL, DESCOMBES, DURAND, FLAMAND, PENEL.
ABSENTS EXCUSES : A. TAMAIN (pv V. DESIGAUD)
ABSENTS : JM. CORMORECHE, L. DELUNEL
Secrétaire de séance : Jérôme DESCOMBES

ORDRE DU JOUR :

I. DELIBERATIONS

1- Construction nouvelle salle des fêtes : Validation de l'avant-projet définitif

II. AUTRES DECISIONS ET AVIS

III. COMPTE-RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

IV. INFORMATIONS & DIVERS

I. DÉLIBÉRATIONS

➤ CONSTRUCTION NOUVELLE SALLE DES FETES : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (N°2024-46)

VU les délibérations n°2022-39 et 2023-40, approuvant le plan de financement et autorisant Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions.

VU la délibération n°2024-05-1, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par Laurent CHASSAGNE, pour un montant provisoire de rémunération de 107 338 € HT.

VU la délibération n°2024-38, approuvant le nouveau plan de financement et autorisant Monsieur le Maire à redéposer les demandes de subventions

CONSIDERANT l'avant-projet définitif présenté par la maîtrise d'œuvre, le cabinet Laurent Chassagne, dont le montant estimatif des travaux s'élève à 909 812 € HT avec une option pour les luminaires suspendus estimée à 4000 € HT.

Monsieur le Maire sollicite le conseil afin d'approuver l'avant-projet définitif de la construction de la nouvelle salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants

- **APPROUVE** l'avant-projet définitif tel que présenté pour un montant estimatif des travaux à 909 812€ HT avec une option pour les luminaires suspendus estimée à 4000 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération et déposer notamment le permis de construire au nom de la commune

II. AUTRES DÉCISIONS ET AVIS

NEANT

III-COMPTÉ RENDU DES REUNIONS, TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

Commission Affaires Scolaires et Périscolaires : NEANT

Commission Animations, Associations, Jeunesse et Sports : NEANT

Commission Affaires Sociales : NEANT

Commission Information Communale : NEANT

Commission Bâtiments – Patrimoine : NEANT

Commission Développement Economique-Commerce-Agriculture : NEANT

Commission Finances-Fiscalité-Personnel: NEANT

Commission Intercommunalité : NEANT

Commission Urbanisme & Environnement : NEANT.

Commission Voirie – Assainissement – Energie – Eau : NEANT

IV – INFORMATIONS & DIVERS

LE MAIRE	SIGNATURE	LE SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE
M. Patrice FLAMAND		M. Jérôme DESCOMBES	

La séance est levée à 21H26.